



# Conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations proposées par **AE CONSULTING**, société exploitant la marque **AE TEAMBUILDING**.

## 1. Présentation des services

AE Teambuilding propose des animations de team building, jeux collaboratifs et expériences ludiques destinés aux entreprises, collectivités, associations et clients particuliers.

### Les prestations peuvent notamment comprendre :

- TV Game
- Rallye Urbain
- Murder Party
- Kohésion
- Lego Master
- Jeux de réflexion, défis collectifs et animations sur mesure

Les animations proposées par AE Team Building ont pour objectif de favoriser la cohésion, la communication, la collaboration et l'esprit d'équipe dans un cadre ludique et professionnel.

Le contenu précis de chaque prestation est défini avec le client avant l'événement, selon le devis établi.

## 2. Réservation et paiement

Toute prestation fait l'objet d'un devis personnalisé précisant la date, le lieu, les horaires, le nombre de participants, le type d'animation, les conditions logistiques et le tarif.

Un acompte de 50 % est requis pour confirmer la réservation et bloquer définitivement la date choisie par le client. Tant que l'acompte n'est pas réglé, la date demandée ne peut pas être considérée comme définitivement réservée. Le solde de la prestation est dû après l'événement, selon les conditions indiquées sur le devis ou la facture.

## 3. Modification de la prestation

Toute demande de modification doit être formulée par écrit dans les meilleurs délais. Elle peut concerner la date, les horaires, le lieu, le nombre de participants, le choix de l'animation ou les contraintes techniques.

AE Team Building fera son possible pour s'adapter à la demande du client, sous réserve de disponibilité, de faisabilité et de délais suffisants. Toute modification importante pourra entraîner une révision du devis initial.

## 4. Annulation et remboursement

En cas d'annulation par le client, quel que soit le délai avant la date de l'événement, l'acompte versé reste acquis à AE Team Building. Cet acompte couvre notamment les frais de préparation, d'organisation, de conception, de réservation de date, de mobilisation des équipes et les éventuels frais déjà engagés.

En cas d'annulation tardive, AE Team Building se réserve le droit de facturer tout ou partie de la prestation si des frais importants ont déjà été engagés.

## 5. Conditions météorologiques

Certaines prestations peuvent se dérouler en extérieur, notamment les rallyes urbains ou certains défis collectifs.

En cas de conditions météorologiques défavorables, AE Team Building et le client chercheront ensemble une solution adaptée : maintien, adaptation, changement de lieu, modification du format ou report de la prestation.

## 6. Obligations du client

Le client s'engage à transmettre à AE Team Building toutes les informations nécessaires à la bonne organisation de la prestation : adresse précise, horaires d'accès, contact sur place, nombre de participants, configuration de l'espace, contraintes de sécurité, accès parking ou livraison.

Le client doit s'assurer que le lieu mis à disposition est adapté à l'animation prévue et permet une réalisation normale de la prestation.

## 7. Horaires et dépassements

Les horaires de prestation convenus entre AE Team Building et le client sont contractuels.

L'équipe d'animation se présente sur le lieu de l'événement à l'heure convenue afin d'assurer l'installation, les vérifications nécessaires et le bon déroulement de la prestation.

En cas de retard du client, de retard des participants ou de décalage du planning initial, AE Team Building ne pourra garantir la réalisation complète de la prestation prévue. Tout dépassement horaire demandé par le client et accepté par AE Team Building pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire de 150 € HT par heure et par animateur. Toute heure commencée pourra être due.

## 8. Comportement des participants et détérioration du matériel

Le client est responsable du comportement des participants pendant toute la durée de l'événement.

Les participants s'engagent à respecter les consignes des animateurs, le matériel mis à disposition, les autres participants et les règles de sécurité. AE Team Building se réserve le droit d'exclure immédiatement toute personne ayant un comportement dangereux, irrespectueux, violent, inapproprié ou perturbant le bon déroulement de l'animation.

Toute dégradation, perte, casse ou détérioration du matériel causée par le client ou les participants pourra être facturée au client. Les frais de réparation, de nettoyage ou de remplacement seront intégralement à sa charge.

## 9. Responsabilité

AE Team Building s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer une prestation professionnelle, encadrée et conforme au devis validé.

Les participants restent responsables de leur comportement pendant l'événement. AE Team Building ne pourra être tenu responsable en cas de blessure, chute, malaise, accident ou dommage résultant d'un comportement imprudent, d'un non-respect des consignes, d'une mauvaise utilisation du matériel ou d'un risque normal lié à la participation à une animation.

AE Team Building disposera d'une trousse de premiers secours, mais ne remplace en aucun cas les pompiers, les services médicaux, les secours compétents ou le personnel de sécurité du lieu. En cas d'incident, le client ou le responsable du lieu devra contacter les services d'urgence compétents. AE Team Building ne pourra être tenu responsable d'un problème médical, d'une blessure ou d'un accident ne résultant pas directement d'une faute prouvée de sa part. AE Team Building ne pourra pas être tenu responsable des objets personnels perdus, volés ou détériorés pendant l'événement.

## 10. Propriété intellectuelle

Les concepts, jeux, scénarios, textes, supports, visuels, graphismes, photos, vidéos et contenus créés ou utilisés par AE Team Building restent la propriété exclusive d'AE Team Building.

Toute reproduction, diffusion, modification, réutilisation ou exploitation, totale ou partielle, sans autorisation écrite préalable, est interdite.

## 11. Photos, vidéos et données personnelles

Lors des prestations, AE Team Building peut être amené à prendre des photos ou vidéos afin de valoriser ses animations sur ses supports de communication. Le client peut s'opposer à cette utilisation en le signalant par écrit avant l'événement.

AE Team Building peut collecter certaines données personnelles dans le cadre des demandes de devis, réservations et échanges commerciaux. Ces données sont utilisées uniquement pour le traitement des demandes, l'organisation des prestations et le suivi client.

## 12. Loi applicable, juridiction et contact

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.

Pour toute question concernant ces conditions générales de vente, le client peut contacter AE Team Building :

Email : [team@aeteambuilding.fr](mailto:team@aeteambuilding.fr)

Téléphone : 07 82 67 96 21

Adresse postale : 20 Boulevard du 26ème RI, 54000 Nancy

